Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 084-258403153-20221212-DCS_2022_30-DE

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Décembre

DCS n°2022-30

Date de convocation : Vendredi 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 19
Suppléants : 9
Absents non remplacés : 20

Quorum : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul-Roger GONTARD, M. Daniel BELLEGARDE, Mme Jeanine DRAY, M. Franck JOUSSELIN, M. Jacques DEMANSE, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Marc GABRIEL, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
Mme Annick DUBOIS représentée par M. Jeanine FAVRE-SECOND
M. Luc ROUSSELOT représenté par M. Michel BERARDO
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Christian GROS représenté par M. Marc MOSSÉ
M. Claude AVRIL représenté par M. Salvador TENZA
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
M. Fabrice LEAUNE représenté par Mme Julia EKINCI

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
M. Claude MOREL (excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Steve SOLER (excusé), M. Patrick SUISSE (excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Pascal CROZET (Excusé), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Appel anticipé partiel des cotisations - exercice 2023

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 084-258403153-20221212-DCS_2022_30-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

Rapporteure : Pascale Bories

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Syndicat sollicite chaque année, depuis 2013, le versement d'une partie des cotisations des EPCI en début d'année dans l'attente du vote de son Budget Primitif, ces cotisations des EPCI étant sa seule source de recettes.
La Présidente propose de demander le versement d'une partie de la cotisation 2023 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de ¼ des cotisations 2022, au prorata de la cotisation versée par chaque collectivité.

Cotisations 2022 versées :

CA Grand Avignon :	394 204,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	102 068,00 €
CC du Pays Réuni d'Orange :	91 708,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	40 488,00 €
	628 468,00 €

La Présidente propose de demander les montants suivants pour 2023 :

CA Grand Avignon :	98 551,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 517,00 €
CC du Pays Réuni d'Orange :	22 927,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 122,00 €
	157 117,00 €

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.
Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'appel anticipé d'¼ des cotisations 2022 versées pour l'année 2023,
- **FIXE** l'appel anticipé des cotisations 2023 à un montant total de 157 117,00 € réparti comme suit :

CA Grand Avignon :	98 551,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 517,00 €
CC du Pays Réuni d'Orange :	22 927,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 122,00 €
	157 117,00 €

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :
- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Avenue de Saint Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00
contact@scot-bva.fr

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
ID : 084-258403153-20221212-DCS_2022_30-DE

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

La Présidente
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Avenue de Saint Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00
contact@scot-bva.fr